



Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 18 novembre 2025
Convocation du lundi 10 novembre 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance à 09h05, Monsieur Sébastien RENAULT, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, M. Stéphane COCHEPAIN (sauf pour les points n° 16 à 18), Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD (jusqu'au point n°6), Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET (jusqu'au point n°3), M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI (jusqu'au point n°15), M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN (jusqu'au point n° 15), M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI (jusqu'au point n°15), Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER (sauf pour le point n°13), M. Philippe CARON.

Etaient représentés :

M. François MORVAN représenté par Mme Patricia BEHAL
M. Antonio MORAIS représenté par M. Benoît DE LA RONCIERE
M. Stéphane COCHEPAIN représenté par M. Sébastien RENAULT (pour les points n° 16 à 18)
Mme Josette DE MARVAL représentée par Mme Danielle RIPERT
Mme Anne-Charlotte PIERARD représentée par M. Pierre LESPAGNOL
Mme Solène MOULINEC représentée par M. Luc MERCIER
Mme Véronique CABASSET représentée par Mme Evelyne LAUER (à partir du point n°4)
M. Patrice PINARD représenté par M. Rémi MUZEAU (à partir du point n° 7)
Mme Delphine DE PAOLI représentée par Mme Marie-Astrid ALBERT (à partir du point n°16)
Mme Marie-Ange BADIN représentée par Mme Alice LE MOAL (à partir du point n°16)
Mme Kahina IKENI représentée par Mme Marine DEFAUX (à partir du point n°16)

Etaient absents :

M. Maxence DUCROQUET
Mme Naïma SELLAM
M. Ludovic PLANTÉ
M. Aïssa TERCHI
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK
Mme Clotilde VEGA-RITTER (pour le point n° 13)

Environnement

1. Communication du rapport annuel de situation 2025 en matière de développement durable

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport de situation en matière de développement durable pour l'année 2025 présenté à l'ensemble des élus permettant l'organisation d'un débat sur le développement durable, préalable au débat d'orientation budgétaire 2026 ci-annexé.

Prend acte

Administration générale

2. Communication du rapport de situation 2025 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

RAPPORTEUR : Madame Imane ACHOUR, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE du rapport de situation de l'année 2025 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Clichy-la-Garenne.

Prend acte

Finances

3. Adoption du rapport d'orientation budgétaire 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – PREND ACTE de la tenue d'un débat à la suite de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2026.

Prend acte

Commerce

4. Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local sis 12, rue du Bac d'Asnières 92110 Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît de LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local sis 12, rue du Bac d'Asnières.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

6 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

5. Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local sis 65 rue de Neuilly 92110 Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît de LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local sis 65, rue de Neuilly ci-annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-

ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET
6 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

6. Reconduction de la convention avec le Conseil à l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) dans le cadre du dispositif d'embellissement des devantures commerciales

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît de LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet de renouvellement de la convention portant sur l'accompagnement à l'embellissement des devantures et enseignes commerciales du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) portant sur une mission d'assistance à l'embellissement des commerces.

ARTICLE 3 – DIT QUE la mission d'architecte-conseil du CAUE 92, objet de la convention, est assurée à titre gracieux, pour une durée de deux ans à compter de la signature des deux parties.

Adoptée à l'unanimité

Commande publique

7. Modification n°1 de la concession de service public pour l'exploitation et la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant du quartier Bac d'Asnières

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de l'avenant n°1 relatif à la concession de service public pour l'établissement situé quartier du Bac d'Asnières tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine

CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Clotilde VEGA-RITTER
5 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, M. Philippe CARON

8. Modification n°1 à la concession de service public pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation du multi accueil Berges de Seine

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de l'avenant n°1 relatif au contrat de concession de service public du multi-accueil « Berges de seine » tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ledit avenant et tout document afférent à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Clotilde VEGA-RITTER
5 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, M. Philippe CARON

9. Modification n°1 au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil "Bonnet" à Clichy - Quartier entrée de ville

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de l'avenant n°1 relatif au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil « Bonnet » situé 13 rue Bonnet tel qu'annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 – APPROUVE le nouveau Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP).

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

6 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Philippe CARON

10. Approbation du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement du multi-accueil "Bonnet" à Clichy - Quartier entrée de ville

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'établissement du multi-accueil Bonnet.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

38 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Capucine CANDELLE, Mme Caroline MERCIER, M. Antonio MORAIS, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Stéphane FOUCHER-ALAI, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, M. Jean-Luc BRACHET

4 contre - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Philippe CARON

2 abstentions - M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

11. Communication des rapports annuels 2024 des délégations de services publics et des services publics locaux gérés en régie ou par voie de compétence transférée

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la communication des rapports annuels 2024 des délégations de services publics et des services publics locaux aux conseillers municipaux, ci-dessous :

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- La concession de service public relative à l'exploitation d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant situé dans le quartier « entrée de ville » rue bonnet à Clichy,
- La concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant quartier Bac d'Asnières,
- La concession de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant rue Alexandre Antonini à Clichy,
- La concession de service public pour l'exploitation de la mise en fourrière et du gardiennage des véhicules automobiles (SNCDR),
- La concession relative à la gestion du stationnement payant sur voirie et en ouvrage (SPL SEINE PARK),
- La délégation de service public pour la gestion du parking de l'Hôtel de Ville (INDIGO PARK),
- L'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC),
- Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF),
- Le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)
- La délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur,
- Le Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP),
- CITALLIOS ;

Prend acte

Ressources humaines

12. Fixation des ratios de promotion pour l'avancement de grade des agents pour l'année 2025

RAPPORTEUR : Madame Patricia BEHAL, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – FIXE pour les agents relevant des cadres d'emploi des catégories A, B et C, le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour l'année 2025, comme suit :

CATEGORIE C	
GRADES D'AVANCEMENT	TAUX (EN %)

BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	67%
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème classe	36%
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	36%
ADJOINT D'ANIMATION PRINC DE 2EME CLASSE	33%
ADJOINT D'ANIMATION PRINC DE 1ère CLASSE	46%
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC DE 2EME CLASSE	43%
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC DE 1ère CLASSE	50%
OPERATEUR QUALIFIE	
OPERATEUR PRINCIPAL	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINC 1ERE CLASSE	50%
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINC 2EME CLASSE	
ATSEM PRINC DE 1ERE CLASSE	0%
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	67%
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE	33%
AUXILIAIRE DE SOINS PRINC DE 2ème CLASSE	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	50%
Catégorie B	
AUXILIAIRE DE PUER PRINC DE 1 ERE CLASSE	
AUXILIAIRE DE PUER DE CLASSE SUP	100%
REDACTEUR PRINC DE 2EME CLASSE	Ratios fixés par le cadre d'emplois
REDACTEUR PRINC DE 1ère CLASSE	
ANIMATEUR PRINC DE 2EME CLASSE	
ANIMATEUR PRINC DE 1 ère CLASSE	
ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	
ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ART. PRINC DE 1ère CLASSE	
EDUCATEUR PRINCIPAL DES APS de 2ème classe	
EDUCATEUR PRINCIPAL DES APS de 1ère classe	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	
CATEGORIE A	
INGENIEUR PRINCIPAL	100%
INGENIEUR HORS CLASSE	100%
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	
INGENIEUR GENERAL (GRAF)	
EJE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	0%
EJE PRINCIPAL / 1ère classe	
PEA CLASSE NORMALE	
PEA HORS CLASSE	
CONSERVATEUR EN CHEF DES BIBLIOTHEQUES	
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	
CADRE DE SANTE 1ère CLASSE	
ATTACHE PRINCIPAL	14%
ATTACHE HORS CLASSE	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF SUPERIEUR	
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF HORS CLASSE	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	0%
PUERICULTRICE HORS CLASSE	
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	

Adoptée à l'unanimité

Sports

13. Attribution des subventions de fonctionnement aux clubs sportifs au titre du contrat de développement territorial Département Ville - exercice 2025

RAPPORTEUR : Madame Véronique LORTAT-JACOB, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans le cadre de la thématique T3 – SPORT du contrat de développement territorial 2025 -2027, selon la répartition indiquée dans l'annexe n°1 et selon les mêmes modalités de versement que le Département : 70 % des crédits en 2025, soit 73 539 € et 30 % des crédits en 2026, soit 31 517 €, après transmission obligatoire par les clubs bénéficiaires des bilans des actions financées.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir le solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondant à la programmation des actions soutenues en 2026, dans le cadre de la thématique T3 – SPORT, soit 31 517 € et à le reverser aux associations sportives selon l'annexe n°1 jointe à la présente délibération.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, dont les bilans des actions financées.

ARTICLE 4 - DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet sur les budgets 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

2 n'ont pas pris part au vote : M. Rémi MUZEAU, Mme Alice LE MOAL

Actions culturelles

14. Reconduction de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy et l'association "Cultures du Cœur 92 "

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Clichy et l'association Cultures du Cœur 92, ci-annexée, jusqu'au 1^{er} juin 2026, reconductible tacitement par période d'une année.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 –DIT Q'AU terme de ce partenariat, la commune met à la disposition de cette association 15 invitations sur une sélection de 10 représentations par saison culturelle du Théâtre Rutebeuf.

Adoptée à l'unanimité

15. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Clichy, l'hôpital Beaujon et l'association REVHEPAT le cadre du dispositif Chemin des arts du CD92

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Clichy, l'Hôpital Beaujon et l'association REVHEPAT, dans le cadre du dispositif *Chemin des Arts* du CD92, pour une durée de 3 ans (2025–2028) ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses avenants éventuels et tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 3 – AUTORISE la mise à disposition de 8 invitations sur une sélection de 5 représentations de la saison culturelle du Théâtre Rutebeuf.

Adoptée à l'unanimité

Interruption de séance de 11h50 à 12h20

Services techniques - Travaux

16. Instauration d'une redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz

RAPPORTEUR : Madame Marie-Jeanne COLOMBO, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – INSTAURE la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et fixe le mode de calcul suivant, conformément à la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire :

$$0,70 \times LT$$

LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal, et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

ARTICLE 2 – INSTAURE la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité et fixe le mode de calcul suivant, conformément à la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire :

$$[(0,534 \times P - 4\,253 \times TR)] / 5$$

P représentant la population et TR représente le taux de revalorisation cumulé.

ARTICLE 3 – INSTAURE la redevance due pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport et de distribution de gaz et fixe le mode de calcul suivant, conformément à la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire :

$$0,70 \times LT$$

LT représentant la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport et de distribution de gaz installées et remplacées sur le domaine public communal, et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

ARTICLE 4 – DIT QUE le mode de calcul des redevances est susceptible d'évoluer conformément aux dispositions de la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 5 – DIT QUE les redevances sont dues l'année N+1 pour un chantier réalisé l'année N sur le territoire de la commune attributaire de la redevance dont le réseau a été mis en exploitation l'année N.

ARTICLE 6 – DIT QUE la présente délibération s'applique à tous les chantiers réalisés à compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 7 – DIT QUE les recettes en résultant seront imputées sur le budget principal au titre des exercices 2025 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

Accessibilité - Handicap

17. Approbation de la demande de prorogation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

RAPPORTEUR : Madame Capucine CANDELLE, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la demande de prorogation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée en date du 24 mars 2017 pour une durée de trois ans supplémentaires.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dument habilité, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Systèmes d'information

18. Révision de la charte d'utilisation des systèmes d'information de la Ville de Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – APPROUVE la Charte d'utilisation des systèmes d'information de la Ville de Clichy ci-annexée.

Adoptée à l'unanimité

Administration générale

19. Délégation du Conseil Municipal au Maire : Communication des décisions et contrats

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la communication des actes énumérés ci-annexés pris par délégation du conseil municipal.

Prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 12h40.

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le . 25 novembre 2025

Le Maire,

 
Rémi MUZEAU

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

ID : 092-219200243-20251118-CR18112025-AU

